AUX
FRÈRES ET AMIS

Des Sociétés Patriotiques de Marseille, d'Avignon, d'Orange, de Nîmes, de Monpellier & autres lieux.

Marseille, le 26 Octobre 1792, l'an 1er. de la République Française.

FRÈRES ET AMIS,

JE viens vous annoncer l'inconduite du second Bataillon de Vaucluse, contre leur Commandant & les Frères Marseillais.

Premièrement, lors de leur arrivée à Merseille, ils furent logés chez les Bourgeois, rue St. Ferréol, près de la Comédie.

L'insubordination fut bientôt à son comble. Les Soldats comme les Officiers, se sont permis toutes sortes d'excès dans les maisons même où ils étaient logés, sur-tout chez les femmes du monde, où ils ont brisé les portes, & maltraité les personnes.

Les plaintes arrivant de toutes parts chez Jourdan, Commandant, & chez les Corps Administratifs, le Commandant Jourdan fit aussi-tôt assembler l'Etat-Major dudit Bataillon, pour lui exposer les plaintes qui lui avaient été portées, & lui recommander d'envoyer les Sergens-majors de toutes les Compagnies signifier aux Soldats qu'ils fussent tous dans leur logement, après la retraite battue ; enjoignant encore

de faire faire une patrouille tous les soirs, pour faire sortir de ces lieux proscrits, ceux qui pourraient s'y trouver.

Les Officiers étant, en partie, du nombre de ceux qui commettaient le désordre, ne firent point exécuter les ordres que le Commandant avait donnés, en sorte que toutes ses précautions devinrent inutiles & infructueuses.

Les Corps Administratifs voyant l'inconduite de ce Bataillon accroître de jour en jour, m'envoya un ordre pour le faire caserner au Fort St. Nicolas.

En conséquence, je fis battre l'assemblée à 4 heures du matin, & le rappel à 6; & à 7 heures, nous nous trouvâmes sous les armes.

Alors je me portai à la tête des Grenadiers, & leur fis lecture des ordres qui venaient de m'être donnés par le comité militaire.

Aussi-tôt qu'ils eurent entendu la lecture de ces ordres, les meneurs de ce Bataillon, qui sont en même tems les ennemis de la liberté, de l'égalité & de la république, firent passer le mot dans toutes Compagnies, de crier : qu'il ne fallait pas se rendre au Fort St. Nicolas; ce que les malveillans crièrent sur le champ.

Voyant donc cette insubordination, je les fis ranger en Bataillon-carré, & leur représentai qu'ils étaient partis de leur pays pour défendre la liberté & la République, & qu'ils avaient reçu des sommes trop conséquentes, pour devoir se refuser aux ordres des Autorités Constituées; ajoutant que, s'ils persistaient dans le même sentiment, j'allais leur donner ma démission, & qu'il les commanderait qui voudrait. Je leur donnai un quart-d'heure pour réfléchir.

Lauriol, Commandant en second, leur tint le même langage.

Dès qu'ils virent que leurs deux Chefs allaient les

abandonner, ils ſe décidèrent à ſe rendre au Fort. Je puis vous aſſurer que je vis alors le moment où le peuple allait fondre ſur eux, les regardant comme des rebelles & des inſubordonnés.

Etant dans le Fort, je leur fis donner généralement tout ce qui leur était néceſſaire, comme marmites, chandelles, bois & logemens propres : leur ordonnant, ſuivant l'intention du Comité militaire, l'exercice, depuis ſept heures du matin, juſqu'à huit & demi ; & depuis deux heures de l'après-diné, juſqu'à trois & demi. Je leur annonçai de plus, que les vœux des Magiſtrats [illegible]ent qu'il fallait que chacun fût retiré au quartier à nuit clôſe, lorſque le canon tire, ne pouvant en ſortir que pour des affaires urgentes, & avec une permiſſion de l'un ou de l'autre Commandant. Je m'apperçus auſſi-tôt du mécontentement que ces ordres causèrent à certains Officiers, principalement à un tas de meneurs d'Avignon, à qui vous avez donné des grandes ſommes pour vous en défaire.

Deux jours ſe paſſèrent ainſi, ſans que néanmoins perſonne fût plus exact à ſe rendre à ſon devoir qu'à l'ordinaire. Dans cet intervalle, je reçois une Lettre de la Municipalité, en date du 20 du courant, & conçue en ces termes :

» CITOYEN COMMANDANT,

» La Municipalité vous prie de vouloir bien vous
» rendre le plutôt poſſible à la Maiſon Commune,
» pour conférer avec nous ſur un objet eſſentielle-
» ment important ».

» Les Maire, Officiers Municipaux & Procureur
» de la Commune de Marſeille ».

Et ſuivent toutes les autres ſignatures.

Je me rendis incontinent à la Municipalité, avec mon Collègue Lauriol.

Là, tous les membres de ce Corps, le citoyen Maire à la tête, nous déclarèrent qu'ils venaient de recevoir une confusion de plaintes contre plusieurs individus du Bataillon de Vaucluse ; que notamment ils s'étaient permis, chez un homme marié, la licence effrénée de vouloir violer sa femme ; que dans un autre endroit, & lorsqu'ils étaient en ville, ils avaient chié dans les draps, & fait d'autres ordures abominables dans leurs chambres ; de plus, qu'ils étaient instruits que plusieurs du Bataillon s'étaient faits nourrir chez les Bourgeois, tandis qu'ils retiraient la paie en entier, & qu'ils avaient le pain qu'on leur donnait par faveur, ce qui pouvait bien les empêcher de commettre de pareilles bassesses.

La nuit du 23 au 24, je m'apperçus qu'envain les ordres étaient donnés, pour que tous fussent rendus au Quartier à l'heure de la retraite. Je me portai dans diverses chambres, tant des Officiers que des Soldots, & j'eus la douleur de voir que le compte ne s'y trouvait pas.

De-là je me rendis au Club ; & à la sortie du Club, environ vers les neuf heures, j'entendis sur le Cours une voix que je ne reconnus pas, qui disait : » ces polissons du Bataillon de Vaucluse font des » abominations du côté de la Comédie ». Ces paroles me décidèrent à tourner mes pas de ce côté-là.

A mon arrivée, & aussi-tôt qu'ils m'apperçurent, ils prirent la fuite.

Cependant j'en trouvai dans les allées, avec des femmes du monde, commettant les plus grandes horreurs. Je les fis retirer ; ensuite je parcourus les Caffés, & je fis sortir ceux que j'y trouvai, en leur disant que ce n'était pas l'heure de se trouver dans des Caffés, mais bien dans leur Quartier ; les menaçant, en cas de récidive, de les faire punir.

En m'en allant au Quartier, je fis rencontre de

Descour fils, porte-drapeau, & de Chavaniac, Officier de Cavaillon, avec une coquine, qui s'arrangeaient, (vous m'entendez bien !) je m'approchai d'eux, & comme l'endroit était obscur, je leur demandai s'ils n'étaient pas du Bataillon de Vaucluse ?

Qu'elle fut ma surprise, de voir le citoyen Descour s'acquitter fort bien de son devoir avec cettedite femme ! alors je me permis de dire, tant à Descour qu'à Chavaniac : vous deux, qui devriez donner le bon exemple, vous êtes les premiers à manquer à votre devoir ! vous savez que vos pères vous ont particulièrement recommandé à moi ; ne soyez pas surpris que je les instruise de ceci ; je vous ferai punir, puisque vous vous soustrayez aux ordres qui vous ont eté donnés. Alors je fis semblant d'allonger sur Descour un coup d'une badine que j'avais à la main, de la grosseur d'un petit doigt, sans lui faire aucun mal. Aussi-tôt il s'enfuit avec Chavaniac, & la coquine de l'autre côté.

Après cette avanture, je me rendis au Fort. En chemin faisant, je fus instruit que la nuit du 23, plusieurs femmes du monde avaient couché dans le Fort, & que, si je n'y prenais pas garde, ce mauvais exemple continuerait son train.

Je donnai en conséquence des ordres à l'Officier de garde, de renvoyer les coquines qui entraient dans le Fort avec les Volontaires, & de prendre le nom de ces derniers.

Mais quel était l'orage qui allait fondre sur ma tête, & que j'étais loin de prévoir !

Des meneurs, des ennemis du bien public, qui ont coûté des sommes immenses aux Avignonais, (j'ose vour assurer qu'ils ont reçu sept cent francs, que la ville d'Avignon leur donna pour s'en débarrasser) ;

des cabaleurs, dis-je, ont eu la scélérateſſe de former un complot pour me détruire dans la nuit même. Vers les minuit, j'entendis un grand murmure; on vint frapper à ma porte, en criant qu'il fallait me couper le cou. On aurait cru qu'on s'entregorgeait dans le Fort. Pendant cette criſe, je fis ſemblant de dormir; mais jugez ſi le ſommeil pouvait appéſantir mes paupières!

Il n'aurait pas été prudent de ma part de ſortir; j'aurais été, à coup sûr, hâché en cent morceaux; cependant j'entendais différentes voix qui diſaient: notre Commandant eſt un brave homme, il ne veut que notre bien; il ne faut pas le faire mourir. Je dois mon ſalut à ces gens honnêtes, ſans leſquels j'étais perdu.

Je fus bien ſurpris, le matin en m'habillant, & me préſentant à ma porte pour ſortir, de trouver des léopards féroces qui me dirent que j'étais conſigné, & que, ſi je ſortais, ils m'enfonceraient la bayonnete dans le ventre, ce qui m'obligea à me retirer au fond de mon appartement.

Enfin, mon camarade Lauriol, qui revenait de la Ville, où il a ménage, arriva bien à propos, à ſept heures. Ce brave Collègue fut touché juſqu'aux larmes de ma diſgrace. Sur ces entrefaites, je vis arriver le Corps des Officiers, qui me demandèrent ma démiſſion; je leur répondis que je ne la donnerais pas ſans ſavoir pourquoi; ils alléguèrent que tout le Bataillon ſe plaignait de ce que je voulais le commander trop durement, & qu'abſolument il ne voulait plus me reconnaître pour commandant. Je fus donc forcé de donner ma démiſſion, ſous peine d'être aſſaſſiné. Dans cet inſtant, mon Camarade Lauriol courut vîte ſe porter chez les Corps Adminiſtratifs, pour leur faire part de ma ſituation, & du danger que je courais.

Le Comité militaire, fort actif pour le bien public & le bon ordre, expédia de suite quatre membres qui vinrent me délivrer des mains de ces monstres qui étaient acharnés à me ravir la vie.

Ils m'emmenèrent avec eux, m'accompagnèrent à la Commune, & de-là au Club patriotique, où ils donnèrent le détail de l'évènement qui venait de m'arriver.

Le Cercle patriotique, après avoir entendu la déclaration faite par les quatre membres du comité militaire, me permit de monter à la tribune, ce que je fis, & exposai mes raisons, telles que je les dis dans la présente.

Après cet exposé, les amis de la liberté & de l'égalité, indignés des procédés horribles que ces monstres avaient eu à mon égard, & encore plus de leur dessein criminel, s'écrièrent tous, à haute voix, qu'il fallait sur le champ les aller désarmer.

Je reparus à la tribune, & j'observai à nos bons frères, que, comme il y avait de très-bons sujets dans ce Bataillon, il n'était pas juste de confondre l'innocent avec le coupable; qu'il pouvait y avoir trente à quarante mauvais sujets qui avaient ourdi cette trame, qu'en conséquence il fallait nommer des Commissaires pour examiner cette affaire & instruire sur les griefs.

Ma proposition fût reçue, & on nomma six Commissaires du Club, & quatre du comité militaire, chargés de découvrir les auteurs du complot.

La Bataillon fut provisoirement consigné.

Maintenant l'on procède à l'instruction des griefs des uns & des autres.

Nos amis de la liberté & de l'égalité, instruits des

181

menaçes qui m'ont été faites, m'ont mis ſous leur ſauve-garde immédiate. J'attends le jugement qui interviendra, pour ou contre moi.

Signé, JOURDAN, Commandant du ſecond Bataillon de Vaucluſe.